## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE RODEREN**

**SEANCE DU 28 AOÛT 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 28 août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

**21 août 2018**

Date d'affichage :

**22 août 2018**

**Nombre de membres : 15**

# En exercice : 14

# Nombre de présents : 11

**Présents : Mmes et MM.**

Eric SOENEN, Marc WILLEMANN,

Béatrice TESTUD, Marie-Thérèse WELKER,

Hubert SCHNEBELEN, Nadia REINOLD, Sandra COLOMBO, Emmanuelle RUFF,

Jocelyne SOURD, Nicole SELLITO.

**Excusé(s) :** **Procuration(s) :**

M. Maurice WINTERHOLER M. Eric SOENEN

M. Eugène SCHNEBELEN, M. Hubert SCHNEBELEN,

M. Rémi TSCHIRHART Mme Béatrice TESTUD

**DEL20180828\_001**

Objet de la délibération : **Désignation d’un signataire pour un permis de construire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance du permis de construire PC 068279 18F0009.

Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (M. Le Maire n’a pas pris part au vote), décide, de désigner Monsieur Eric SOENEN pour prendre la décision relative au permis de construire n° 068279 18F0009, ainsi que des éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.**

Roderen, le 29/08/2018 Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le Maire, Christophe KIPPELEN Sous-Préfecture le 31/08/2018

et publication ou notification du 31/08/2018